

COMMUNE DE SIROS

COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 4 MARS 2014 (convocation du 26.02.2014)

Le QUATRE MARS 2014 à 19 H, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame BORELLO Joëlle, Maire,

Présents : Mesdames BORELLO Joëlle, HIJAR Bernadette, CHIAPPE Chantal, GAIGNEUX Michèle, et Messieurs TOLEDO José, CORTI Ange, LALANNE Vincent et BENQUET Francis

Absents excusés : Madame DUFOURCQ Sandrine (procuration à C.Chiappe), Messieurs MEDEBIELLE, HOUNIEU Bruno et BEDAT Michel (procuration à J. Toledo)

Secrétaire de séance : Madame HIJAR

1° - ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Maire indique que, n'ayant pas tous les éléments, il ne peut être discuté de ce point ; elle propose de reporter à la prochaine séance du Conseil. Les membres approuvent ce report

2° - BUDGET PRINCIPAL

➤ *Compte de Gestion 2013*

Le Maire présente les comptes de Monsieur le Trésorier ; ils sont conformes aux comptes de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2013

➤ *Compte Administratif 2013*

Le Maire présente en détail le compte administratif de l'année 2013. La vue d'ensemble se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
			POSITIF	NEGATIF
REALISATIONS DE L'EXERCICE				
FONCTIONNEMENT	389 509.33	389 971.77	462.44	
INVESTISSEMENT	54 254.42	25 368.24		28 886.18
REPORTS 2012				
FONCTIONNEMENT		67 851.90		
INVESTISSEMENT	3 672.28			
TOTAL (REALISE et REPORTS)	447 436.03	483 191.91	35 755.88	
dont FONCTIONNEMENT			68 314.34	
dont INVESTISSEMENT				32 558.46

RESTES A REALISER 2013 pour 2014				
FONCTIONNEMENT				
INVESTISSEMENT	1 436.00			

Madame le Maire sort de la salle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2013 tel que présenté**

➤ ***Affectation du résultat 2013 en 2014***

Le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2013, à savoir 68 314.14 €

Elle propose de porter en recette d'investissement un montant suffisant pour financer déficit de l'année (32 5558.46) et déficit des restes à réaliser : (1 436.00) et de reporter en fonctionnement le solde de cet excédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation suivante pour 2014 :

en report de fonctionnement.....	34 319.88 €
en investissement - recette - article 1068.....	33 994.46 €

3° - Modification du PLU

Madame le Maire rappelle le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Ce projet a été soumis à enquête publique du 11 décembre 2013 au 11 janvier 2014.

Elle présente l'avis favorable reçu par le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Pau, seule observation reçue émanant des Personnes Publiques Associées, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Après avoir consulté les services de la Commune et analysé le dossier soumis à l'enquête ainsi que les observations du public et des Personnes Publiques Associées, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification du PLU.

Madame le Maire invite en conséquence le Conseil municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et R.123-19 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 février 2008 ayant approuvé le P.L.U. ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 22 novembre 2013 soumettant à enquête publique le projet de modification du P.L.U. ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant, comme le souligne le commissaire-enquêteur dans son rapport, que les observations formulées par le public ne concernent pas l'objet de l'enquête ;

Considérant, que la modification du P.L.U., telle qu'elle est présentée au Conseil municipal, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la modification du P.L.U., telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

La présente délibération deviendra exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus et transmission au contrôle de légalité.

4° - Portage de repas à la cantine de Siros

Madame le Maire rappelle le marché liant la Commune à La Culinaire pour la fourniture des repas à la cantine du RPI à Siros qui a pris fin 2013.

Elle indique qu'il y a la possibilité de passer un avenant pour prolonger la durée du marché du 01.01.2014 au 4 juillet 2014.

Elle propose de passer un avenant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de fourniture de repas à la cantine de Siros afin de prolonger la durée du 01.01.2014 au 4 juillet 2014

5° - Questions Diverses

- **Sinistre du mois de février 2014 sur l'abri bus et le vitrage de l'école** : Madame le Maire indique qu'une consultation est en cours pour le renouvellement des vitres. La prochaine équipe devra se prononcer dans le cadre du BP 2014.
- **Éclairage du stade** : Le Président du club a signalé de nombreuses coupures d'électricité. Après l'intervention d'une entreprise d'électricité, il en résulte que la panne proviendrait de l'installation de projecteurs à l'initiative du club.
Madame le maire va indiquer au Président qu'aucune intervention ne peut se faire sans autorisation expresse de la commune et d'autant plus qu'il s'agit d'installation électrique où la sécurité des personnes et des biens est directement exposée. Par ailleurs, madame le Maire demande au SDEPA en charge de l'installation de procéder à une intervention sur site de mise en sécurité. Monsieur Ange CORTI, délégué SDEPA a en charge le suivi des opérations.
- **École** : Madame Bernadette HIJAR fait le point sur les démarches en cours avec les autres communes afin d'aboutir à une réponse concertée sur l'organisation des rythmes scolaires. Le CLSH Récréation interviendra dans cette organisation.
Le transport entre notre commune et le CLSH le mercredi bénéficiera d'une prestation à l'étude au niveau de la CCMB afin que les familles ne soient pas impactées financièrement.

- Abri bus Cami de Capbat : Transports scolaires collège. La concertation est en cours de finalisation avec le CG 64 quant à son emplacement. L'installation devrait se faire en avril.

Séance levée à 20 H 30

(suivent les signatures au registre)

BORELLO J.
Maire

TOLEDO J
1° Adjoint

HIJAR B
2° Adjoint

CHIAPPE C.
3° Adjoint

CORTIA
4° Adjoint

Mesdames :

DUFOURCQ S.
Absente
Procuration à C. Chiappe

GAIGNEUX M.

Messieurs :

BEDAT M.
Absent
Procuration à J. Toledo

BENQUET F.

HOUNIEU B.
Absent

LALANNE V.

MEDEBIELLE P.
Absent